

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme

**Herausgeber:** Association nationale pour le développement du tourisme

**Band:** 4 (1921)

**Rubrik:** Assemblée générale

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Association nationale pour le développement du tourisme.

---

## Quatrième rapport annuel

comprenant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1921.

### A. Assemblée générale.

La quatrième assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme s'est réunie à Berne, le 6 juin 1921, sous la présidence de M. *G. Kunz*, Président du Conseil du Tourisme. MM. *Schätz* (Berne) et *Knüsel* (Bâle) exerçaient les fonctions de scrutateurs; M. *Jaton*, Secrétaire de la Direction, tenait le procès-verbal.

La liste de présence comportait 78 membres et délégués, dont 71 ayant droit de vote sur tous les objets à l'ordre du jour (membres ayant renouvelé leur adhésion pour la période 1921—1923). Ces derniers représentaient 593 voix.

M. le Président ouvre la séance en rappelant le souvenir de M. le Conseiller national *Gustave Müller* et de M. *Wirth*, directeur des chemins de fer de l'Oberland bernois, décédés. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des défunt.

Le procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Berne, le 7 juin 1920, est adopté.

L'assemblée générale procède à l'élection du Conseil du Tourisme pour la seconde période triennale de 1921—1923.

Nouveaux membres élus :

M. *Dinkelmann*, Président de la Direction générale des C. F. F. en remplacement de M. *Colomb*, démissionnaire.

M. *Gölden-Morlock*, Président de la Société des Hôteliers de Zurich.

M. *O. Hauser*, hôtelier à Lucerne, délégué de la Société suisse des Hôteliers, en remplacement de M. le Conseiller national Dr. *Zimmerli*.

M. *W. Hoffmann*, hôtelier, à Interlaken, en remplacement de M. *Wirth*, décédé.

M. *J. Quinclet*, Secrétaire général du Touring Club Suisse, en remplacement de MM. *Lachenal* et *Paisant*, sortant de charge.

M. *F. Raafaub*, Conseiller municipal, à Berne, en remplacement de M. *G. Müller*, décédé.

En outre,

M. le Dr. *Zimmerli*, Conseiller national, qui représentait la Société suisse des Hôteliers, est élu en qualité de représentant de la Ville de Lucerne en remplacement de M. *Lehmann*, démissionnaire.

Sont considérés comme démissionnaires, en application de l'article 11, alinéa 2 des Statuts : MM. *I. Bally*, Industriel à Schönenwerd; *A. Bauer-Ludwig*, Bâle; *A. Kummer-Wenger*, Zurich; *F. Schneider*, Conseiller d'Etat, Bâle; *E. Settelen*, commerçant, Bâle.

Les autres membres du Conseil du Tourisme sont confirmés dans leurs fonctions pour la seconde période triennale.

Diverses propositions concernant l'élection de nouveaux membres, l'une, entre autres, du Comité directeur de l'Union des sociétés suisses de développement tendant à la nomination au Conseil du Tourisme de six directeurs de bureaux officiels de renseignements, sont renvoyées pour étude et préavis au Comité de Direction, qui rapportera à la prochaine assemblée générale.

Le *Rapport de gestion* sur l'exercice 1920, les *comptes* de 1920 et le *budget* pour 1921 sont adoptés sans discussion.

M. *Junod*, directeur, présente sur l'activité de l'Office du Tourisme un rapport qui est suivi d'une discussion nourrie; celle-ci roule notamment sur les formalités d'entrée des touristes en Suisse et sur le Bureau central de police des étrangers. Bien que favorable à une suppression aussi complète que possible de ces formalités, l'assemblée repousse à une grande majorité une résolution de M. le Dr. *Kraft* (Lausanne) demandant au Conseil fédéral la suppression immédiate du Bureau central de police des étrangers sous menace de lancer une initiative populaire. Elle adopte en revanche la résolution suivante pour être transmise au Conseil fédéral :

«L'Assemblée nationale pour le développement du tourisme, réunie à Berne le 6 juin 1921, approuvant les démarches de l'Office suisse du tourisme dans le but de faciliter l'entrée et le séjour des étrangers en Suisse, prie respectueusement le Conseil fédéral de donner immédiatement une suite favorable à la requête présentée par l'Office suisse du Tourisme, tendant à la suppression de l'annonce à l'arrivée dans la première localité suisse et à l'abolition des fiches établies par les consulats. Elle compte d'autre part sur un prompt retour aux cantons des compétences relatives à la police des étrangers.»

Vu l'heure avancée, le rapport de M. le Dr. *Wellaer* sur l'activité du Bureau auxiliaire de Lausanne, qui figure à l'ordre du jour, est renvoyé. Il sera publié et remis à tous les membres de l'Association.

Les personnes qui suivent fonctionneront comme réviseurs des comptes de l'Office pour l'exercice 1921: MM. *de Montenach*, Conseiller aux Etats, Fribourg et Dr. *Scherrer*, Président de la Ville de St-Gall. M. *Raaflaub*, Conseiller municipal, à Berne, a été nommé suppléant.

## B. Conseil du Tourisme.

Le Conseil du Tourisme s'est réuni deux fois en 1921.

Dans la première séance, qui a eu lieu à Bâle, les 25 et 26 avril, il a adopté le rapport de gestion sur l'exercice 1920 et les comptes de cette année, puis il a entendu un exposé de M. le Dr. *Töndury*, chef de la division d'économie publique et de statistique, sur les conditions de travail dans l'industrie hôtelière suisse. Cette étude a soulevé une intéressante discussion sur la question du pourboire dans l'industrie hôtelière et dans les restaurants.

La matinée du 26 avril fut employée à la visite de la Foire suisse d'échantillons, entre autres des deux stands organisés par l'Office du Tourisme, le premier consacré au matériel de publicité édité par l'Office, le second à l'exposition collective des eaux minérales suisses.

La séance du 5 décembre, tenue à Berne, a surtout été occupée par l'audition d'un rapport présenté par M. *Junod*, directeur, sur l'activité de l'Office pendant le deuxième semestre de 1921. La longue discussion qui a suivi a porté principalement sur les formalités douanières qui nuisent au trafic des voyageurs à l'entrée en Suisse, en